



Comment cultiver sous filet pour protéger les cultures des mouches ?

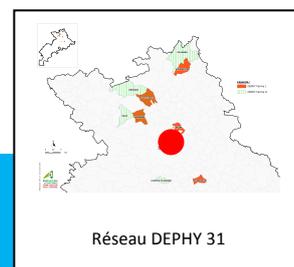
Pourquoi le réseau a-t-il choisi cette thématique ?

D'une part, parce qu'en agriculture conventionnelle, la lutte chimique donne des résultats insuffisants sur navet, radis, céleri branche et oignon de printemps pour lutter contre les mouches (des semis, du chou, du céleri, de l'oignon ...) voire les altises.

D'autre part, parce qu'en AB (Agriculture Biologique), les filets sont souvent les seuls moyens de protéger les cultures contre un grand nombre de ravageurs.

Outre leur coût, le recours aux filets implique de travailler différemment et de trouver des solutions aux nouvelles questions qu'il soulève. Des questions techniques : quels filets ? quand le poser ? gestion du micro-climat sous le filet ? maîtrise des adventices ? etc. Mais aussi des questions économiques (conséquences sur les coûts de production, les rendements) ainsi que l'impact sur les conditions de travail du maraîcher.

L'objectif du réseau, pour chacune des cultures, est de **proposer des stratégies validées par les producteurs** (points de vigilance, clefs de réussite, résultats économiques ...).



Réseau DEPHY 31

Céleri branche

Problématique : mouche du céleri.

Nombre de producteurs DEPHY : 6

Nombre de producteurs hors DEPHY* : 2

Filets testés : Bioclimat (Filpack).

Démarrage des protections : 2015

Echanges techniques avec : SILEBAN (Manche).

Premiers résultats : ● mitigés

Points de vigilance : gestion de l'enherbement, maîtrise de la septoriose, étanchéité du filet, adaptation de la fertilisation et des techniques d'apport.

Impact sur la pénibilité : en cours d'évaluation.



Résultats économiques par rapport à une conduite « classique » : en cours d'évaluation.

Axes de travail 2016 :

- extension des surfaces protégées ;
- protection sur tous les vols (printemps et automne) ;
- test usure du filet (réutilisation filet 2^e année).

L'avis du maraîcher :

- « Le filet a une bonne efficacité contre la mouche mais :
- il faut adapter les volumes et la pression des traitements pour bien protéger contre la septoriose ;
 - il faut des solutions pour apporter de l'azote en cours de culture si nécessaire sinon l'homogénéité est aléatoire. »

Réunion d'échange :
18-juil. 2016 : résultats essai de printemps
nov. 2016 : résultats essai d'automne

Navet

Problématique : mouche du chou, mouche du navet, mouches des semis.

Nombre de producteurs DEPHY : 7

Nombre de producteurs hors DEPHY : 2

Filets testés : F1070 (Diatex), Filclimat 38 (Filpack), Bioclimat (Filpack).

Démarrage des protections : 2015

Echanges techniques avec : SILEBAN (Manche), Planète Légumes (Alsace-Lorraine), APREL (B. du Rhône), CDDL (Maine & Loire).

Premiers résultats : ● mitigés

Points de vigilance : pucerons, irrigation, altises, étanchéité du filet.

Impact sur la pénibilité : ● élevé

Résultats économiques par rapport à une conduite « classique » : en cours d'évaluation.

Axes de travail 2016 :

- optimisation de l'irrigation ;
- identification des bioagresseurs occasionnant des dégâts sous les filets ;
- affiner les règles de décision.

L'avis du maraîcher :

« Le filet est efficace, le rendement peut-être légèrement plus élevé mais il génère une grosse charge de travail et sa manipulation est extrêmement pénible et fatigante ».

Réunion d'échange :
fév. 2017 : bilan saison

Oignon blanc

Problématique : mouche de l'oignon, mouches des semis.

Nombre de producteurs DEPHY : 6

Nombre de producteurs hors DEPHY : 0

Filets testés : Filbio (Texinov), Bioclimat (Filpack)

Démarrage des protections : 2016

Echanges techniques avec : -

Premiers résultats : ● mitigés.

Points de vigilance : gestion de l'enherbement (sur la base des essais ADDH –Association Départementale de Développement de l'Horticulture-) conduits en 2012.

Clefs de réussite : maîtrise des adventices, étanchéité du filet, gestion du risque mildiou.

Impact sur la pénibilité : en cours d'évaluation.

Résultats économiques par rapport à une conduite « classique » : en cours d'évaluation.

Axes de travail 2016 :

- protection d'une zone plus large que les essais réalisés par l'ADDH ;
- impact du filet sur le mildiou.

L'avis du maraîcher :

« Sur le premier essai 2016, il n'y a pas eu d'attaque de mouches sous le filet mais, à ce moment là, il n'y en a pas eu hors filet non plus ... Les dégâts ont été tellement importants cette année que je prévois de couvrir les plantations de printemps. Par contre il y a eu plus de mildiou sous le filet et il va falloir gérer ce risque. ».

Réunion d'échange :
août. 2017 : bilan essais
2016-2017

Autres cultures en Agriculture Biologique

Problématique : altises, mouches.

Nombre de producteurs DEPHY : 2

Nombre de producteurs hors DEPHY : -

Filets testés : Filbio (Texinov) + nouveaux filets en 2017

DEMONSTRATION DE PROTECTION - 2017

Une demi-journée technique avec présentation de différents filets, sur le terrain, est prévue pour vous présenter l'ensemble des résultats.

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger avec les producteurs ou intégrer les différents groupes.*

* Les producteurs « hors DEPHY » regroupent des agriculteurs qui testent ou mettent en œuvre les méthodes alternatives du réseau DEPHY-Fermes et participent régulièrement aux animations / réunions techniques.



Lettre rédigée par l'Ingénieur Réseau de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, Valérie GINOUX : 06 88 87 49 78
valerie.ginoux@haute-garonne.chambagri.fr

Cette lettre est rédigée avec le concours financier de :



61 allée de Brienne - BP - 7044 - 31069 Toulouse cedex 7
www.haute-garonne.chambagri.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«Ces préconisations ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

«Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, et le ministère en charge de l'écologie avec l'appui de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuées au financement du plan Ecophyto et dans le cadre de l'appel à projets régionaux de communication en Occitanie.»